



VILLE DE XERTIGNY BUDGET GENERAL 2021 NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I/ Le Cadre Général du Budget

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en Mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville : www.mairie-xertigny.fr

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 Avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 Avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de l'année civile.

Le Budget 2021 a été délibéré le 30 Mars 2021 par le Conseil Municipal de Xertigny. Cette note a également fait l'objet d'une présentation aux membres du Conseil Municipal.

Ce budget a été réalisé sur les bases du travail du Maire, Adjoints, Conseillers Délégués avec les services communaux (administratifs et techniques), ainsi que d'une réunion de travail de la Commission des Finances, qui a réuni l'ensemble des élus municipaux, le Jeudi 18 Mars. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures (Lundi au Vendredi 8h00-12h00 et 14h00-17h30 et le Samedi 9h00-12h00).

Ce Budget Primitif 2021 correspond à la fusion du Budget Annexe Forêt avec le Budget Général, suite à la dissolution du premier issue de la Délibération n°68/20 du 3 Décembre 2020 et des préconisations de l'Inspection Générale des Finances Publiques.

Il a été établi sur la base :

- d'une année particulière avec un premier Semestre « Covid » et des dépenses et recettes liées à la crise sanitaire (équivalent année 2020) et un second Semestre potentiellement normal (équivalent année 2019) avec une reprise espérée des animations, telles que celles de l'Été et le Musik Fabrik par exemple ;
- de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en consolidant et en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et des équipements structurants existants ;
- de la nécessité de mener à terme les projets d'investissement déjà engagés ;
- de la poursuite de recherche des subventions auprès de l'Etat, du Département et d'autres organismes publics ou privés chaque fois que possible.

Le Budget Primitif 2021 de la Commune de Xertigny s'équilibre ainsi à 3 969 169,00 € pour la section de fonctionnement et 5 088 130,00 € en investissement.

II. Récapitulatif de l'Affectation des Résultats 2020

A la lecture des résultats des Comptes Administratifs Général et Annexe Forêt 2020 :

	CA BP Général	CA Annexe Forêt	Résultat Total (hors RàR)
Fonctionnement	1 272 206,78 €	516 151,28 €	1 788 358,06 €
Investissement	1 005 709,16 €	100 596,06 €	1 106 305,22 €
TOTAL			2 894 663,28 €

En clôture des deux Comptes Administratifs des BP Général et Forêt, les dépenses déjà engagées (Restes à Réaliser) s'élèvent à 2 308 350 € et les recettes déjà engagées (Restes à Réaliser) à 944 400,00 €, soit un solde à couvrir de – 1 363 950,00 €.

L'excédent d'investissement de 1 106 305,22 € sera donc reporté à la section d'investissement. Une partie de l'excédent de fonctionnement, 257 644,78 €, sera affecté à la section d'investissement pour couvrir le solde des Restes à Réaliser.

Le solde de l'excédent de fonctionnement, 1 530 712,28 €, sera reporté à la section de fonctionnement.

III. La Section de Fonctionnement

Le Budget de Fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A/ Les Principales Dépenses et Recettes de la Section de Fonctionnement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses Courantes	882 900,00 €	Recettes des Services du Domaine	335 236,00 €
Dépenses de Personnel	1 124 750,00 €	Impôts et Taxes	1 440 510,00 €
Autres Dépenses de Gestion Courante	223 185,00 €	Dotations, Subventions et Participations	515 060,00 €
		Autres Recettes de Gestion Courante (loyers notamment)	102 800,00 €
Dépenses Financières (Intérêts des Emprunts)	15 600,00 €	Atténuation de Charges	7 000,72 €
Dépenses Exceptionnelles (Bourses et Prix, Secours et Dots)	3 750,00 €	Autres Recettes Exceptionnelles	2 000,00 €
Dotations aux Provisions	1 354,00 €	Recettes Financières	10,00 €
Dépenses Imprévues	30 000,00 €	Dotations aux Amortissements	1 354,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	2 281 539,00 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 403 970,72 €
Dotations, Amortissements et Stocks	25 600,00 €	Travaux en Régie	34 485,00 €
Virement à la Section d'Investissement (Capacité d'Autofinancement)	1 662 030,00 €	Excédent N+1 Reporté	1 530 713,28 €
TOTAL DEPENSES ORDRES	1 687 630,00 €	TOTAL RECETTES ORDRES	34 485,00 €
TOTAL DEPENSES (REELLES + ORDRE)	3 969 169,00 €	TOTAL RECETTES (REELLES + ORDRE)	3 969 169,00 €

B/ Détail des Dépenses de Fonctionnement

Tout comme les Recettes de Fonctionnement, on retrouve plusieurs Chapitres afférents.

1) Le Chapitre 011, relatif aux Charges à Caractère Général

Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les assurances obligatoires, les prestations de services effectuées, les taxes sur le patrimoine, les fournitures et sorties scolaires, etc...

Elles s'élèvent, pour 2021, à **un montant de 882 900,00 €**, soit une augmentation de 30% par rapport à 2020.

L'augmentation correspond essentiellement à l'intégration du Budget Forêt sur le Budget Général ; ces dépenses indiquées en vert sur le document viennent en effet augmenter les charges générales de 260 500 €.

Dans ce Chapitre, ont été pris en compte pour 2021 :

- les dépenses nouvelles liées à la crise sanitaire ; par exemple, pour l'article 60631 dit Fournitures d'Entretien, plus du double réalisé au CA 2020 par rapport à une année normale, et donc la nécessité de prévoir au Budget 2021 au moins le même montant du fait que les protocoles sanitaires perdurent ;
- l'idée de prévoir une moitié d'année de dépenses ordinaires au vu de la reprise de certaines activités (pas eu pour le moment de réelle fermeture des services), dans le cas notamment où les animations de la collectivité pourraient reprendre (telles que Musik Fabrik, la Pumptrack Party, le Marché Paysan, etc...) avec les dépenses correspondantes (6228 - Divers Rémunération d'Intermédiaires et 6232 - Fêtes et Cérémonies).

2) Le Chapitre 012 relatif aux Dépenses de Personnel et Frais Assimilés

Il s'agit des traitements, salaires, indemnités et charges du personnel communal, **qui représentent un peu moins de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement de la commune (49%), soit 1 124 750,00 € pour 2021.**

Cette stabilité des dépenses du Chapitre 012 témoigne d'une bonne maîtrise des dépenses, demandée aux collectivités par l'Etat, avec toutefois l'idée de toujours garder la même qualité de service auprès de la population.

Plusieurs agents complémentaires ont pu être recrutés sur le précédent mandat, tels qu'un Gestionnaire des Woodies et des Salles en 2017, un Responsable des Ateliers Municipaux à part entière en 2017, un Responsable du Cadre de Vie et une Cheffe de Projet sur la Revitalisation en 2019.

En outre, d'autres mouvements ont eu lieu sur 2020 :

- o au 1^{er} Janvier, l'arrivée d'un nouveau Garde-Champêtre, Yann FRIN - en détachement des Sapeurs-Pompiers de Paris - pour préparer au mieux le départ de retraite de Thierry HELAINE au 1^{er} Avril 2021 ;



- o au 1^{er} Janvier, la stagiairisation d'un nouvel agent technique, Amélie GAUTHIER, après l'obtention de son permis poids lourd pour venir renforcer l'équipe des espaces verts (sorte de remplacement final de Dominique DURAND qui n'avait pas encore été fructueux) ;
- o au 1^{er} Mars, la mutation d'un de nos agents titulaires en voirie, Bruno TOMMASI, remplacé par un agent contractuel en cours de formation au sein de la collectivité, Anthony GILLES ;
- o pendant l'été, du fait de la reprise des activités, la collectivité a pu recruter plusieurs jeunes Xertinois en jobs d'été (certains ont pu aider l'équipe technique pour les travaux dans les écoles / d'autres ont pu s'occuper de l'Accueil Vélo sur la Base de Loisirs des Woodies) ; s'est ajouté le recrutement d'un emploi saisonnier pour prêter main forte à l'équipe des espaces verts.
- o au 17 Août, l'arrivée d'une nouvelle Cheffe de Projet, Pascale RITZENTHALER, suite au départ d'Ingrid COLNET au 30 Mars (la subvention obtenue sur 3 ans pour le financement du poste a pu être décalée d'autant / à ce premier financement, s'ajouteront les subventions possibles du fait de la labélisation « Petites Villes de Demain ») ;
- o au 1^{er} Septembre, le départ en retraite d'un agent titulaire, Denis VAUTHIER, dont le poste était en grande partie remboursé par la CAE du fait de sa mise à disposition pour le suivi de la station d'épuration :
 - en 2017, la collectivité avait recruté un agent à temps complet, Claude PEUTOT, Responsable du Cadre de Vie pour pallier à la diminution des contrats aidés / du fait de son potentiel, il a vu son poste évoluer depuis par sa nomination en tant qu'ACP (Assistant Conseiller de Prévention) et a pris la relève de Denis en matière de plomberie/chauffage (suite à une année de binôme).
 - la partie suivi de la station d'épuration est aujourd'hui opérée à 100% directement en régie par la CAE et n'a donc pas fait l'objet d'un remplacement.
- o à la rentrée scolaire, du fait du nouveau protocole sanitaire et de l'organisation à revoir pour les temps périscolaires (deux garderies mises en place et 2 services au collège), la collectivité a pu recruter en support 6 contrats aidés dans les écoles (4 renouvellements).

Au 31 Décembre 2020, la commune comptait 38 salariés, dont 27 agents titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale.

A noter pour 2021 :

- o au 1^{er} Avril, le départ en retraite annoncé plus haut de Thierry HELAINE avec la poursuite du détachement de Yann FRIN, toujours en formation de Garde-Champêtre auprès du CNFPT jusqu'à mi-Avril ;
- o au 1^{er} Mai, le départ en retraite d'Isabelle MARIN avec la proposition prochaine au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail d'Amélie MANGEL à un temps plein ;
- o après nouvel échange avec la Préfecture, la commune devrait pouvoir bénéficier d'un Dispositif de Recueil (DR) permanent pour les cartes d'identité à la Mairie, ce qui devrait permettre potentiellement l'embauche d'une nouvelle personne à mi-temps ;
- o la poursuite des locations aux Woodies et la bonne prise en main du poste par l'agent affecté verra sans doute la proposition au Conseil Municipal d'une hausse de son temps de travail ;
- o au 1^{er} Juillet, suite à un travail de fond avec le Centre de Gestion, la collectivité devra passer au RIFSEPP (nouveau système de régime indemnitaire), ainsi qu'aux astreintes (qui viendront remplacer les permanences intempéries actuellement mises en place) ;
- o à la rentrée scolaire, pas de fermeture de classes prévues, toutefois un protocole qui demeure incertain à la date de ce jour, et donc pas de réelle visibilité sur le nombre de contrats nécessaires ;
- o pendant l'année, la potentielle embauche, par le biais d'un Service Civique ou Contrat Aidé PEC, d'un animateur pour les jeunes.

A noter qu'en application des dispositions de la Fonction Publique Territoriale, des revalorisations d'indices et/ou d'avancement d'échelon suivant les catégories et grades des agents titulaires sont régulièrement mises en œuvre.

A noter que les années 2020 et 2021 se sont avérées particulièrement compliquées en matière de remplacements d'agents, ces derniers devant souvent être remplacés en dernière minute en cas de symptômes et/ou de cas contact avec un choix malheureusement limité de candidature.

Toutefois, on peut préciser que sur la commune, en 2019 et 2020, le taux d'absence lié au congé de maladie ordinaire est de 15,84% contre 44,77% dans les collectivités de même taille (nombre d'agents absents / effectifs), ce qui représente un taux global d'absence pour Xertigny de 4,88% (toutes maladies confondues ; nombre d'agents absents / effectif * 365) contre 9,8% en moyenne. Un très bon présentisme des agents au sein de la collectivité que l'on peut saluer !

3) Le Chapitre 065 relatif aux Autres Charges de Gestion Courante

On y retrouve notamment les indemnités des élus (Maire, Adjoints et Conseillers Délégués) sur la base des taux délibérés par le Conseil Municipal et les cotisations de retraite sollicitées ou non par ces derniers à travers le FONPEL ; mais également **la participation aux syndicats et associations dont fait partie la Commune de Xertigny.**

ORGANISMES	COTISATION 2021
Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Communes (SMIC)	1 380,00 €
Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Xertigny (SISS)	54 971,28 €
Association de Contrat du Pays de la Vôge (Portage de Repas)	1 622,60 €
Association des Maires Ruraux	125,00 €
Association des Maires des Vosges (AMV)	603,93 €
Agence Technique Départementale des Vosges (ATD)	1 632,00 €
TOTAL DES PARTICIPATIONS	60 334,81 €

A noter pour 2021, une légère hausse des participations, et principalement celle du SISS (Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Xertigny) du fait de travaux d'isolation du gymnase souhaités par les communes membres afin de générer à moyen et long terme des économies d'énergie.

On y retrouve également le versement annuel de la **subvention inter-budgétaire du Budget Général vers le Budget du CCAS** à hauteur de 13 000 € afin de financer les actions entreprises par ce dernier, composé pour rappel, pour moitié d'élus municipaux et autre moitié de personnes qualifiées. La même somme a été approuvée sur 2021 par les membres du CCAS, du fait notamment que les colis de fin d'année à destination des aînés sont maintenant agrémentés de plusieurs produits locaux, il en va de même pour les animations développées par le CCAS où un point d'honneur est mis sur l'utilisation des ressources et mets locaux (Cérémonie des Nouveaux Nés, Après-Midi Récréatif, Repas des Aînés, etc...).

A noter, l'article 651 correspondant aux versements dus de SACEM, logiciels et/ou licences, et l'article 6574 correspondant au versement de subventions aux associations de la commune, délibérées chaque année par le Conseil Municipal sur proposition de la Commission Vie Associative, à hauteur de 23 000 €.

4) Les Chapitres 66 et 67 relatifs aux Charges Financières et Exceptionnelles

Le tout à hauteur de 15 600 €, qui comprend notamment les titres annulés et les intérêts des emprunts.

A noter pour 2020, la réalisation de deux emprunts délibérés en Conseil Municipal du 22 Octobre, pour un montant respectif de 500 000 € (Extension de la Maison de Santé et Réhabilitation de la Rue de l'Eglise à Rasey) et 400 000 € (Création de deux Cellules Commerciales).

Le taux d'endettement de 428 € par habitant reste faible par rapport aux communes de la même strate de population (moyenne de 646 €).

5) Le Compte 022 relatif aux Dépenses Imprévues

Comme chaque année, un montant de dépenses imprévues est prévu pour pallier aux dépenses exceptionnelles qui pourraient être dues par la collectivité. Un montant de 30 000 €, comme en 2018 et 2019 est prévu sur 2021.

6) Le Compte 023 relatif au Virement à la Section d'Investissement

En fin d'exercice comptable, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il est de 1 662 030,00 € pour 2021, soit une hausse considérable de 59% par rapport à 2020 correspondant notamment à la clôture du Budget Annexe Forêt (538 747 €) et les excédents importants capitalisés tout au long des années.

C/ Détail des Recettes de Fonctionnement

1) Le Chapitre 013, relatif aux Atténuations de Charge

Il s'agit des remboursements sur les rémunérations du personnel effectués par les organismes sociaux, notamment le remboursement des IJ.

2) Le Chapitre 70, relatif aux Produits des Services du Domaine

On y retrouve les **prestations payantes fournies à la Population** (recettes encaissées dans le cadre de la garderie et cantine périscolaire, location du patrimoine, concessions cimetières, régies et actions diverses, mise à disposition de personnel, etc...).

En 2020, par rapport à 2019, il y a une hausse relative importante à hauteur de 58%, des opérations de transfert à la CAE des parcelles restantes de la Zone Artisanale Xertipôle des Buissons.

Pour 2021, par rapport à 2019, il est à noter une hausse à hauteur de 57%, résultant des produits du domaine du Budget Annexe Forêt, qui basculent sur le Budget Général (ce sont les recettes liées à la coupe de bois, à la taxe d'affouage et aux locations des droit de chasse). Ces recettes estimées à près de 237 320 €, soit 71% des recettes escomptées dans ledit Chapitre.

A noter dans le Chapitre, concernant les autres recettes ordinaires :

- suite au départ en retraite de Denis VAUTHIER, qui était mis à disposition à la CAE à hauteur de 24 heures pour l'entretien de la station d'épuration, il n'y a plus de recettes prévues à l'article 70848 dit Mise à Disposition de Personnel Facturée (une partie du poste de Denis était donc compensée par la CAE dans ce Chapitre, en déduction des charges de personnel pris en charge par la commune sur le Chapitre 012).
- il est prévu moitié moins de recettes sur l'article 70848, du fait de la double facturation nécessaire en 2020 (l'article correspond à la refacturation au SISS par la commune des dépenses de personnel liées au gymnase, un oubli avait été fait en 2019, compensé sur 2020).

Concernant l'incertitude sur l'organisation d'évènements en 2021, et donc des potentielles recettes complémentaires (telles que Musik Fabrik), il convient de rester prudent à ce sujet.

3) Le Chapitre 73, relatif aux Impôts et Taxes

TYPE	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Contributions Directes (TH, TFB et TFNB)	586 380 €	598 185 €	603 243 €	604 000 €
Attribution de Compensation	794 588 €	708 556,50 €	669 411 €	669 000 €
Dotation de Solidarité Communautaire			1 649,28 €	1 600 €
FNGIR	96 136 €	96 210 €	96 210 €	96 210 €
Fonds de Péréquation	41 766 €	43 124 €	43 124 €	43 000 €
Fonds Départemental des Droits de Mutation	25 736,50 €	61 734,68 €	43 927,39 €	25 000 €
Droits de Place	630 €	920 €	775 €	600 €
Autres Taxes et Reversements de Fiscalité	366 €	761,50 €	0 €	1 100 €
TOTAUX DOTATIONS	1 545 652 €	1 509 491,68 €	1 456 690,39 €	1 440 510,00 €

Il est à noter qu'au 30 Mars, date de vote du Budget Primitif 2021, la commune n'a pas encore reçu les prévisions de dotations et produits de fiscalités définies par l'Etat. Les sommes indiquées le sont donc à titre prévisionnel.

Tout d'abord, on retrouve les **Contributions Directes (TFB et TFNB et TH jusqu'à 2020)**.

Pour rappel, afin de participer, dans un effort commun au projet de revitalisation globale du bourg-centre que constitue Xertigny, et ainsi renforcer l'attractivité pour nos entreprises et nos habitants, **les élus municipaux avaient décidé, lors du vote du Budget 2018, de baisser de 5% le taux de Foncier Bâti.**

ANNEES	Taxe d'Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non Bâti	Montant Total Attendu
2020		16,36%	18,29%	600 000 €
2021		[16,36% + 25,65 % correspondant Taux Départemental] 42,01 %	18,29%	604 000 €

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité (Loi n°2019-1479 de Finances pour 2020), et la disparition progressive de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, il avait été indiqué aux communes que la perte des ressources issues de ladite taxe serait entièrement compensée.

Début Mars, nous avons reçu un mail de la Préfecture précisant que les communes percevraient en compensation, et ce à compter de 2021, le produit du Taux Départemental issu de la Taxe sur le Foncier Bâti.

Aussi, pour ce faire, toutes les communes doivent voter en 2021 leurs taux d'imposition avec, pour la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), le taux communal souhaité auquel doit s'ajouter obligatoirement le taux départemental de 25,65% :

→ soit pour la Commune de Xertigny = 16,36% (taux délibéré depuis 2018 qu'il est proposé de ne pas modifier en 2021) + 25,65% du Département, soit un taux de Taxe pour le Foncier Bâti à hauteur de 42,01% pour l'année 2021.

A noter qu'il s'agira bien d'une opération blanche pour les administrés (hors augmentation annuelle des bases), puisque ce taux est déjà perçu aujourd'hui, il reviendra toutefois maintenant à la commune en compensation de la perte de la taxe d'habitation.

L'**Attribution de Compensation**, dont une baisse de 79 032 € a été observée sur le Compte Administratif 2019 du fait du transfert à la CAE de la compétence « Contribution au Budget du SDIS », mais également une baisse de 39 145 € sur le Compte Administratif 2020 du fait du transfert à la CAE de la compétence « Stades de Football à Vocation Intercommunale », devrait rester stable pour le Budget Primitif 2021 à hauteur de **669 000 €**.

A noter que cette baisse résultant du transfert de la compétence fera l'objet en contrepartie d'une refacturation à la CAE pour le temps d'entretien du stade et des locaux encore aujourd'hui effectué par le personnel communal.

Sur 2021, une nouvelle baisse sera sans doute à envisager suite au transfert de la compétence « Eaux Pluviales » aux agglomérations au 1^{er} Janvier 2020.

Pour finir, au sein du Chapitre 73, on retrouve également :

- le **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales et Intercommunales, qui permet de compenser les conséquences financières de la perte de la taxe professionnelle en 2010), **qui devrait rester stable sur 2021 à hauteur de 96 210 €.**
- le **Fonds de Préréquation des Ressources Communales et Intercommunales et le Fonds Départemental des Droits de Mutation à Titre Onéreux**, resteront eux également stables à hauteur de 43 000 € et 25 000 € respectivement.

4) Le Chapitre 74, relatif aux Dotations, Subventions et Participations de l'Etat

Les dotations de l'Etat envers les collectivités sont en baisse constante depuis plusieurs années. Pour cette année, à la date du vote du Budget, les montants restent là encore inconnus (pas d'information disponible sur le portail de la DDFIP).

TYPE / MONTANTS	2018	2019	2020	2021
Dotation Forfaitaire	267 000 €	261 023 €	255 479 €	255 470 €
DSR - Fraction Bourg-Centre	174 848 €	178 134 €	179 129 €	100 000 €
Dotation Nationale de Péréquation	22 800 €	20 540 €	10 270 €	10 000 €
Dotation Compensation de la Réforme Fiscale	30 000 €	50 603 €	48 311 €	48 310 €
Dotation Unique de Compensation Spécifique	2 000 €			
Etat - Compensation Exo TF	26 050 €	3 935 €	4 033 €	3 000 €
Etat - Compensation Exo TH	43 600 €	47 775 €	50 961 €	45 000 €
TOTAUX DOTATIONS	566 298 €	562 010 €	548 183 €	461 780 €
Dotation de Recensement		5 026 €		
FCTVA		1 577 €	1 517,65 €	1 280 €
Autres (Remboursements CUI)	30 000 €	24 383 €	49 726,69 €	34 000 €
Région	20 000 €	31 385 €	18 349,38 €	18 000 €
DGD		36 484 €	6 153 €	

Le **FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée)** correspond aux remboursements de TVA par l'Etat pour certaines dépenses de fonctionnement. La ligne **Région** correspond aux remboursements perçus par la Région du fait que la Commune de Xertigny soit reconnue comme Autorité Organisatrice de Second Rang (AOT2) avec l'utilisation du car communal pour effectuer un des 3 circuits du transport scolaire.

La **DGD** (Dotation Générale de Décentralisation) est issue des travaux réalisés et du mobilier et informatique de la nouvelle Médiathèque pour lesquels des subventions ont été sollicitées auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Les **remboursements CUI** (Contrats Aidés) ont été plus importants en 2020 et 2021 car ce sont près de 6 agents (dont 5 Xertinois) qui ont pu être recrutés par ce biais.

5) Le Chapitre 75 relatif aux Autres Produits et Gestion Courante

On y retrouve le **revenu des immeubles de la collectivité** (location de salles, appartements ou encore Woodies) **pour un montant global de 100 194,89 € au Compte Administratif 2020, soit une stabilisation des revenus par rapport à 2019**, et ce malgré la crise sanitaire et la fermeture des ERP pendant plusieurs mois.

Le pourcentage de nuitées réalisées aux Woodies aura été de 26% sur l'année 2020. A titre de comparaison, on avait un total de 29% de nuitées sur 2018 et 26% sur 2019.

Sur 2021, il convient de rester très prudents sur les recettes potentielles, du fait de la crise sanitaire qui perdure. Un montant quasiment similaire à celui de 2020 pourrait toutefois être espéré à minima, avec notamment une continuité constatée depuis le début d'année dans la location des Woodies.

6) Les Chapitres 76 et 77 relatifs aux Produits Financiers et Produits Exceptionnels

On y retrouve des éléments divers tels que les produits de participation, les produits exceptionnels divers ou encore les produits des CEE (Certificats d'Economie d'Energie), le tout à hauteur de 2 010 € pour 2021.

Une baisse est à noter par rapport à 2020 où un remboursement tardif de TVA avait dû être perçu sur le Budget Général, du fait du transfert à la CAE au 1^{er} Janvier 2020 du Budget Annexe Eau.

7) Le Chapitre 002 relatif à l'Excédent de Fonctionnement Reporté

Ce Chapitre participe au financement des dépenses de la section de fonctionnement. La hausse de 57% entre le Budget 2020 et le Budget 2021 (on passe de 667 049,30 € à 1 530 713,28 €) s'explique, là encore et notamment, par l'intégration du Budget Annexe Forêt dans le Budget Général.

IV. La Section d'Investissement

A/ Vue d'Ensemble de la Section

Le Budget d'Investissement prépare l'avenir de la collectivité avec des dépenses et des recettes liées à la création, réhabilitation, consolidation ou encore mise aux normes des bâtiments de la commune, mais également en matière de voirie, projets touristiques, culturels, sportifs ou encore forestiers.

Le Budget d'Investissement 2021 s'équilibre à 5 088 130,00 € et se présente de la manière suivante :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Remboursement d'Emprunts + Cautionnement	82 400 €	Dotations et Fonds Propres (FCTVA + TLE)	304 000 €
Opérations Nouvelles	2 536 895 €	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	257 644,78 €
Opérations (Restes à Réaliser)	2 308 350 €	Subventions (Restes à Réaliser)	944 400 €
Frais d'Etude à l'EPFL (Projets de l'ancien EHPAD)	16 000 €	Subventions (Nouvelles Opérations)	718 150 €
Fonds de Concours à la CAE (Forage et Arrosage)	70 000 €	Subvention d'Equipeement de la CAE (participation aux travaux du Terrain Synthétique)	52 000 €
Subvention d'Equipeement Travaux en Régie	10 000 €	Opérations d'Ordre de Transfert	25 600 €
Dépenses Imprévues	34 485 €	Virement de la Section de Fonctionnement	1 662 030 €
	30 000 €	Excédent d'Investissement Reporté	1 106 305,22 €
TOTAL DES DEPENSES	5 070 130,00 €	TOTAL DES RECETTES	5 070 130,00 €

B/ Détail des Dépenses d'Investissement

Au-delà des dépenses hors opérations, que sont les remboursements d'emprunt (82 400 €, en légère hausse du fait des deux emprunts contractés en 2020 de 500 000 € et 400 000 €, mais qui restent toujours inférieurs à ceux des communes de même strate), auxquels s'ajoutent les opérations d'ordre de transfert entre sections (= travaux en régie pour 34 485 €) et les dépenses imprévues (30 000 €).

On retrouve également, pour 2021 :

- la participation aux frais d'une nouvelle étude technique et/ou de faisabilité, qui pourrait être lancée en complément auprès de l'EPFL, pour les bâtiments de l'ancien EHPAD à hauteur de 16 000 € ;
- le versement d'un fonds de concours pour la création d'un forage et mise en place d'un arrosage automatique pour le stade communal à hauteur de 70 000 € (le projet sera porté par la Communauté d'Agglomération d'Epinal, c'est donc la Commune de Xertigny qui versera la moitié du reste à charge à la CAE) ;
- le versement d'une subvention d'équipement à hauteur de 10 000 €, en prévision d'une aide communale dite « à la pierre », pour s'inscrire dans le même dispositif de la Communauté d'Agglomération d'Epinal → la CAE pourrait verser une aide aux acheteurs de bâti ancien pour la rénovation des bâtiments dans les parties agglomérées des communes, conditionnée à différents critères dont une participation de la commune sur son budget.

On retrouve également les opérations d'investissements inscrites en Restes à Réaliser et celles définies à l'occasion de la réunion de la Commission Finances, réunissant la totalité des élus, du Jeudi 18 Mars 2021 :

Concernant les projets principaux déjà débutés qui se sont achevés en 2020 ou en cours de réalisation sur 2021, dont les opérations comportaient des Restes à Réaliser (sommes engagées, mais pas encore facturées par le maître d'œuvre) et qui nous ont permis de régler, durant le premier Semestre 2021, les dernières ou premières factures reçues depuis mi-Décembre 2020 (clôture par la Trésorerie des opérations du précédent Budget) :

- **Création d'un Pôle Multimédia - Médiathèque** (travaux, mobilier bois et informatique et fonds documentaire) pour 150 000 € restants à régler / les travaux et acquisition de matériels ont été réalisés sur 2020 pour permettre une ouverture du nouvel équipement au 16 Janvier 2021 / suite à l'obtention des subventions de l'Etat, par le biais de la DGD (comme mentionné plus haut), l'acquisition d'un fonds documentaire complémentaire devrait pouvoir être réalisé rapidement en 2021.
- **Réhabilitation de la Rue Principale du Hameau de Rasey**, dont les travaux ont quasiment fini d'être réalisés sur 2020 avec encore quelques finitions à réaliser sur 2021, à hauteur de 99 400 € ;
→ à ce sujet, la Communauté d'Agglomération d'Epinal devrait nous verser sur 2021 un fonds de concours pour la participation aux travaux d'eaux pluviales réalisés dans cette opération, dont le montant reste à définir.
- **Création d'un Terrain Synthétique**, dont la majorité des travaux a pu être réalisée avant la reprise de la saison par le FCAX / reste encore à achever le remplacement de l'éclairage du terrain, ainsi que le revêtement tout autour du terrain
→ pour rappel, comme mentionné dans le tableau récapitulatif, la Communauté d'Agglomération d'Epinal participe



aux travaux par le biais d'un fonds de concours de 52 000 € correspondant à la moitié du reste à charge de la commune, une fois les subventions obtenues.

- **Réhabilitation de la Cour de l'Ecole Maternelle** pour 130 000 €, dont les travaux ont pu être réalisés pendant l'été avec toutefois des finitions restantes à effectuer en ce début d'année.
- La clôture des opérations liées à la **Création d'une Maison des Associations et son Local Annexe, la Mise en Accessibilité de la Mairie ou encore l'Extension de la Maison de Santé**, dont certaines factures n'avaient pas encore ou ne sont toujours pas réceptionnées et ne seront réglées qu'en 2021.
- La clôture également de **l'Etude de Revitalisation du Bourg-Centre** dont la Phase 3 s'est achevée début Mars et la dernière Phase, la 4^{ème}, devrait pouvoir être achevée d'ici Septembre 2021.

Concernant les nouveaux projets qui ont pu débuter fin d'année 2020 ou début 2021 pour une fin espérée avant la fin de cette année :

▪ **pour la partie Bâtiminaire :**

- **Construction de Cellules Commerciales et d'Appartements**, en maîtrise d'ouvrage partagée avec Epinal Habitat, avec un montant global estimé de 625 000 € pour la partie des cellules commerciales (les appartements étant pris en charge par Epinal Habitat), dont les travaux ont pu débuter en toute fin d'année 2020 et devraient s'achever d'ici l'été 2021.
- **Réhabilitation de l'ancien EHPAD** avec une première provision de 290 000 €.
- ➔ pour rappel, cette opération commencera en amont par plusieurs actions de l'EPFL, à savoir l'acquisition du bâtiment par leurs soins, accompagnée des dépollutions et démolitions nécessaires ; à l'issue, l'EPFL rétrocèdera l'ensemble à la commune et/ou aux partenaires flécher pour commencer à réaliser les travaux correspondants / comme précisé plus haut, dans l'attente, une étude complémentaire auprès de l'EPFL pourra être réalisée.
- **Isolation de la Façade de la Salle des Fêtes** en vue de réaliser le projet d'isolation thermique du bâtiment de la Salle des Fêtes, avec une partie en bardage bois, budgété à hauteur de 280 000 €.
- **Rénovation de la Façade Sud du Château des Brasseurs** estimé à hauteur de 100 000 € / Mise en Place d'une **Sectorisation pour le Chauffage** du Bâtiment à hauteur de 15 000 €.
- **Etude pour la Construction d'une Chaufferie Bois** estimé à hauteur de 80 000 €.

▪ **pour la partie Voirie :**

- **Tranche 1 de la Requalification du Centre-Ville** dite Carrefour de la Poste, dont les travaux relatifs à la partie Aménagements Routiers et Paysagers, directement portés par la commune et estimés à 370 000 €, ont officiellement pu débuter le 29 Mars et devraient s'achever d'ici 3 mois ;
➔ une provision à hauteur de 175 000 € est également prévue au Budget pour rembourser la partie due par la commune pour les travaux d'enfouissement des lignes directement réalisés par le SDEV.
- **Tranche 2 de la Requalification du Centre-Ville** dite Réhabilitation de la Place Dupré, Rue du Canton de Firminy et Place Bidaud, en prévision des travaux qui pourraient être réalisés dès le Printemps 2022 et pour lesquels la réflexion avec les acteurs concernés (commerçants et usagers) devrait très rapidement débuter.
- **Programme de Voirie 2020-2021** afin de permettre le lancement du Programme de Voirie envisagé par la Commission Voirie en 2020 pour un total de 290 000 € (attente du lancement des travaux par l'entreprise COLAS attributeur du marché).
- **Programme de Voirie 2022** afin de provisionner la réalisation d'un nouveau Programme de Voirie dès le Printemps 2022 ;
- Mise en Place de **8 Luminaires sur le Hameau d'Amerey et le secteur du Pigeonneau** pour un total de 10 000 €.
- Aménagement de Voirie et Réseaux pour le nouveau Lotissement Rue du Pré Leveau pour un total de 10 000 € (pour rappel, les constructions seront portées par Vosgelis).

▪ **d'autres projets divers**, également envisagés pour 2021 :

- Provision pour **l'Achat de Terrains** éventuels à hauteur de 100 000 €.
- **Plan Directeur de Signalétique et Travaux** correspondants à hauteur de 96 000 €.
- Installation du **Système LAPI88** pour le Système Communal de Vidéoprotection à hauteur de 35 100 € (environ 9 700 € sont fléchés sur le nouveau système, le reste constituant des Restes à Réaliser).
- Acquisition d'une **Malette Numérique et Mise en Place d'un Réseau Wifi pour l'Ecole Primaire et Acquisition de Matériel Informatique pour l'Ecole Maternelle** à hauteur de 18 500 € (en profitant du déploiement de deux appels à projet en la matière).
- **Réhabilitation du Parcours de Santé** pour 10 000 €.
- **Refonte du Site Internet** pour 10 000 € (la version actuelle date de 2014).

Pour la partie plus spécifique Forêt :

- **Espace Educatif Pédagogique / Sylvatum** pour un montant global de 587 000 €, comprenant les constructions présentées lors de la réunion début Mars, ainsi que les replantations spécifiques, prévues dans les Bois Beaudoin suite aux coupes de bois scolytés, et qui peuvent bénéficier de subventions par la DETR ;
- **Plantation 2,04 Ha Plan Relance** pour un montant de 20 000 €, également localisées dans le Bois Beaudoin, mais qui peuvent quant à elle, bénéficier de subventions directement issues du Plan de Relance ;

- **Achat de Parcelles Forestières** pour un montant global de 101 500 €, permettant de saisir les opportunités forestières à proximité des forêts existantes ;
- **Travaux Sylvicoles 2020 et 2021**, résultant des Programmes d'Actions proposés chaque année par notre agent forestier de l'ONF (une partie des travaux fait l'objet de dépenses en fonctionnement, d'autres en investissement) ;
- **les travaux relatifs aux Plantations Forêt** pour un montant de 30 000 € **et ceux relatifs aux Routes Forestières** pour un montant de 26 000 €, issus de Restes à Réaliser de 2020.

On retrouve également, comme chaque année, **plusieurs petites opérations dites groupées** et orientées vers les écoles, les travaux de voirie et/ou de bâtiments. En 2021, sont notamment inscrits le renouvellement de mobilier au sein de l'Ecole Primaire, l'acquisition de nouveaux lits à l'Ecole Maternelle, le remplacement de certains équipements au niveau des gîtes des Woodies, l'acquisition du matériel des Dîners Insolites, l'acquisition d'un système d'éclairage et de matériel d'arrosage pour le Château ou encore le remplacement d'un UNIMOG par un véhicule LINDNER porte-outils.

C) Détail des Recettes d'Investissement

Les recettes principales du Budget d'Investissement sont constituées notamment par :

- l'excédent d'investissement reporté de 1 106 305,22 €,
- l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2 57 644,78 €,
- le virement de la section de fonctionnement pour 1 662 030 €,
- le remboursement FCTVA et TLE à hauteur de 304 000 €.

On retrouve également pour cette année, comme mentionné plus haut, une recette d'équipement à hauteur de 52 000 €, qui sera versée par la CAE sous la forme d'un fonds de concours ; pour contribuer aux travaux de Création d'un Stade en Gazon Synthétique sur la Base de Loisirs des Woodies, équipement devenu intercommunal en début d'année 2020.

On retrouve aussi et surtout **les subventions pour les opérations d'investissement** :

Le Conseil Départemental des Vosges, l'Etat (par le biais de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), le Contrat de Ruralité ou encore le Plan de Relance pour cette année), la Fédération Française de Football et la Région Grand Est font parties des financeurs de la plupart de nos gros dossiers d'investissement.

Des dépôts de subventions auprès de nos financeurs sont encore en cours d'instruction, ce qui peut retarder le début officiel de certains travaux prévus. D'autres dépôts de subventions interviendront tout au long de l'année 2021 suivant les avancements des projets budgétés.